

**DEPARTEMENT DE LA
CHARENTE MARITIME**

**ARRONDISSEMENT
DE ROCHEFORT**

CANTON DE ROYAN

COMMUNE DE ROYAN

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

n° 02.045

L'An Deux Mille Deux, le 18 avril à 19 h 00 le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Philippe MOST, Maire.

DATE DE CONVOCATION

11 AVRIL 2002

DATE D'AFFICHAGE

11 AVRIL 2002

ETAIENT PRESENTS : M. MOST, Maire, M. LE GUEUT, M. HUGENDBLER, Mmes MONTRON, GEOFFROY, LECOMTE, MM. BOISNARD, BOURGEOIS, CHABANEAU, Adjoints,

Mmes BARRAUD-DUCHERON, BRAULT, MM. BUJARD, CAU, COASSIN, Mmes COURTIN, CROUE, DACOSTA, M. DENIS, Mmes DOUMECQ, DURAND, GRAMMATICO, M. GUIARD, Melle ISENDICK, M. MERLE, Mme PELTIER, Mlle TURPIN, Conseillers.

ETAIENT REPRESENTES : M. FAVRE est représenté par Mme BARRAUD-DUCHERON
Mme JOLY est représentée par M. MERLE
Melle LABEYRIE est représentée par M. LE GUEUT
M. LIBOUBAN est représenté par Mme GEOFFROY
M. POTENNEC est représenté par M. MOST
M. RAYMOND représenté par Mme DOUMECQ
M. SIMONNET représenté par Mme PELTIER

ABSENTS-EXCUSES : NEANT

Nombre de Conseillers
en exercice : 33
Nombre de Présents : 26
Nombre de Votants : 33

Mlle TURPIN a été élue Secrétaire de séance.

OBJET : LEGS DE MADAME GRAMATGES

VOTE : UNANIMITE

Par délibération en date du 14 mars 2002, la Ville a décidé d'accepter le legs consenti à la Commune par Madame Raymonde GEORGE née GRAMATGES, à titre définitif, aux charges, clauses et conditions énoncées dans son testament.

A la suite du partage des biens entre la Ville de ROCHEFORT et la Ville de ROYAN, il convient d'autoriser la signature des pièces nécessaires à la délivrance de ce legs.

LE CONSEIL MUNICIPAL

- OUI l'exposé du Rapporteur,
- VU le legs consenti à la Commune par Madame GRAMATGES,
- VU la Délibération du 14 mars 2002,
- APRES en avoir délibéré,

DECIDE

- d'autoriser Madame Annie MONTRON, Adjointe aux Affaires Culturelles, à signer toutes pièces utiles à la délivrance du legs de Madame GRAMATGES au profit de la Ville de ROYAN et à signer tous documents complémentaires nécessaires au titre des formalités.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,
Ont signé au Registre les Membres présents,

Pour le Maire,
Le Premier Adjoint,
H. LE GUEUT

Certifié Exécutoire
Compte-tenu de l'accomplissement
des formalités légales
le 22 avril 2002
Certifié Conforme
Mairie de Royan
Par délégation du Maire,
Le Directeur Général Adjoint des
Services,

H. THOMAS